



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 41212

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les éventuels déplacements et fermetures de bases d'hélicoptères de la sécurité civile. Or les équipages des hélicoptères de la sécurité civile secourent une personne chaque demi-heure, de jour comme de nuit et en tout lieu, selon notre principe de gratuité. De plus, ces équipes portent assistance aux populations, lors de catastrophes de grande ampleur (inondations, etc...), mais aussi lors de secours quotidien dans les zones d'implantation des « Dragons ». Enfin, la réduction de ces bases entraînerait une baisse de la qualité du secours offert aux Français et *de facto* mettrait en péril leur sécurité. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour maintenir les bases d'hélicoptères de la sécurité civile, essentielles pour le bon fonctionnement d'un service public de secours d'urgence de qualité et pour la sécurité publique de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Les équipages et les appareils du groupement des hélicoptères de la sécurité civile, répartis sur 23 bases permanentes, 7 détachements saisonniers et un échelon central (commandement, formation, maintenance) ont porté secours à 14 564 personnes en 2013 (+7,2 % par rapport à 2012). Ils sont spécialisés dans le secours à personne en milieu difficile (montagne, mer) ou faisant appel à des techniques particulières (notamment treuillage, vol de nuit sous jumelle de vision nocturne, vol aux instruments en situation météorologique dégradée). Sur l'ensemble de leurs implantations, ils sont mis au service des structures locales de secours, qui fournissent les équipes de secouristes ou les équipes médicales et qui les déclenchent : service d'aide médicale urgente (SAMU), centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), compagnie républicaine de sécurité (CRS de montagne, etc). Une réflexion est aujourd'hui engagée sur l'optimisation et les mutualisations entre les deux flottes du ministère de l'intérieur, dont les missions se recoupent dans le champ du secours. Elle pourra conduire à des réarticulations locales de l'implantation des bases, selon un schéma qui n'est aujourd'hui pas arrêté. Trois points ont d'ores et déjà fait l'objet d'un arbitrage : - l'achèvement de la mutualisation de la maintenance des EC145 des deux flottes du ministère de l'intérieur, au sein du centre de maintenance de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) à Nîmes ; - la mutualisation de la formation des personnels navigants, qui sera partagée entre la DGSCGC et la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) ; - la mise en place de règles communes de déclenchement des appareils, sous l'autorité des préfets territorialement compétents.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41212

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11189

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5266